



Recupération de son véhicule

Par **chtitelouloute51**, le **27/04/2011 à 09:00**

Bonjour,
Je viens vous exposer le problème que rencontre mon compagnon. Il s'est séparé de son ex en mars 2010. Il est revenu sur sa région natale en lui laissant le véhicule qu'il paye tous les mois et qui est a son nom a lui (la carte grise aussi est a son nom), puisqu'il n'a pas le permis. Depuis septembre, il lui demande qu'elle lui rembourse les mensualités de 400 euros qui correspondent a la voiture et qui sont toujours prelevées sur son compte a lui. Elle ne lui a fait aucun virement depuis leur séparation. A chaque fois qu'il positionne un rendez-vous pour aller rechercher la voiture(a trois heures de là où nous habitons), elle se défile en disant qu'elle n'est pas là. Nous voulions savoir comment faire pour récupérer sa voiture en toute légalité?

Par **amajuris**, le **27/04/2011 à 09:44**

bjr,
nil faut qu'il arrête de payer, comme ça l'organisme de crédit fera saisir la voiture et son ex copine n'aura plus de véhicule.
nvotre compagnon devrait expliquer cette procédure à son ex.
ncdt

Par **chtitelouloute51**, le **27/04/2011 à 11:31**

je vous remercie pour votre réponse mais est ce que cela ne risque pas de le bloquer par la suite pour un eventuel nouveau prêt auto?

Par **amajuris**, le **27/04/2011** à **11:43**

bjr,rnsans doute, mais avant d'en arriver la, il doit menacer son ex de la procédure afin de la ramener à de meilleurs sentiments.rnsinon il va continuer à payer..rncdt